

## Compte rendu du Conseil Municipal du 22 février 2018

Le PV de la séance du 25 janvier a été signé. Aucune remarque sur ce compte rendu.

### **Objet : Devis poste de relèvement de la commune.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de renouvellement de barre de guidage et pompe des deux postes de relèvement de la commune (école et rue de la vaige), pour un montant de 8 845.23€TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter le devis qui s'élève à 8 845.23€TTC. Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Assainissement 2018.

### **Objet : Remplacement du délégué de l'administration-révision liste électorale.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Moreau Jacque n'habitant plus sur la commune, a démissionné en tant que délégué de l'administration de la révision de la liste électorale.

Mr le Maire demande au conseil si parmi eux une personne souhaiterait être délégué de l'administration, Mr Leclercq propose de remplacer Mr Moreau Jacque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner Monsieur LECLERCQ Daniel comme délégué de l'administration de la révision de la liste électorale

### **Objet : Subventions 2018**

#### **Délibération n°220218-03**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer pour l'année 2018, la même proposition qu'en 2017, selon le tableau présenté.

Messieurs Monsimert, Bricaud et Pinto et Mesdames Langlais, Rousseau sont membres d'une association communale et ne prennent pas part au vote pour leur association, soit :

- Monsieur Monsimert pour l'association du groupement de défense des cultures.
- Mesdames Langlais et Rousseau pour l'association des parents d'élèves de Bouessay.
- Messieurs Pinto, Bricaud pour l'association BASC de Bouessay.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité les subventions suivantes pour 2018 :

<b>SUBVENTIONS 2018</b>		
Club des Aînés de BOUESSAY		226 €*
BASC Bouessay :	BASC	743€ <sup>3</sup>
	Noël	206,85 €
	Feu d'artifice	1 150 € (sur présentation de justificatifs)
Ass. des parents d'élèves de Bouessay		246 € *
Coopérative Scolaire (classe découverte CM)		1 680 €
Coopérative Scolaire		545 € <sup>3</sup>
Groupement de défense des cultures		138 €*
Anciens Combattants AFN Bouessay - St Loup		145 €*
Association MOLKKY		97 € <sup>3</sup>
Chambre des métiers (53)		84 €
Comice de Grez en Bouère		84 €
ADMR de Grez en Bouère		759 €
Amicale des Pompiers de Bouère		84 €
S.P.A. Laval		34 €
Mayenne Nature Environnement		40 €
	<b>TOTAL</b>	<b>6 261.85 €</b>

(\*) sous réserves de la présentation d'un bilan

Les crédits seront inscrits au Budget Principal 2018.

### **Objet : Subvention pour l'association BASC : Noël 2017**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 02 mars 2017, le Conseil Municipal avait décidé d'attribuer une subvention à l'association BASC en remboursement des dépenses liées aux décorations du bourg pour les fêtes de Noël. Il rappelle également que ces subventions sont versées sur présentation de justificatifs.

Monsieur le Maire a reçu pour 2017, des dépenses à hauteur de 206.85€, et propose de les rembourser.

Après avoir pris connaissance des justificatifs de dépenses, Messieurs Pinto, et Bricaud, membres de cette association ne prennent pas part au vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser à l'association BASC : 206.85 € en remboursement des décorations de Noël pour 2017 ;

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 du Budget Principal 2018.

### **Objet : Devis remplacement des gouttières église communal.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux devis concernant le remplacement des gouttières à l'église communal, l'entreprise Michel de Sablé pour un montant de 12 492€ TTC (sauf le clocher) et l'entreprise Derval de Sablé pour un montant de 17 320.04€TTC, Mr le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise Derval, en effet le diagnostic effectué sur place avec nacelle semble plus détaillé (des photos sont présentées), l'option proposée est offerte par l'entreprise.

Mme Rousseau, employé chez Derval ne prend pas part au vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de l'entreprise Derval de Sablé qui s'élève à 17 320.04€TTC.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget communal 2018.

**Objet : Vente de bois.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été proposé dans le bulletin communal de faire une offre pour le bois disponible sur la commune, Mr le Maire a reçu une seule offre, le prix de 38€ le m<sup>3</sup> a été proposé, soit environ 24 m<sup>3</sup> emporté, un prix total fixé à 900 euros est proposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter cette offre, et autorise Mr le Maire à encaisser la somme de 900 euros pour la vente du bois.

**Objet : Formation Maintien SST (Sauveteur Secouriste du Travail) pour le personnel communal.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 17 juin 2014, la commune avait choisi l'organisme de la croix rouge pour participer à une formation de SST (Sauveteur Secouriste du Travail) pour le personnel communal. Mr le Maire présente un nouveau devis et une convention pour le maintien de cette formation qui interviendra en 2018 pour un prix de 705€ TTC pour 10 personnes. Une convention sera signée avec le nom des participants. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de La Croix Rouge pour un montant total de 705 € TTC et autorise le Maire ou Adjointdélégué à signer le présent devis et la convention;

**Objet : Proposition de raccordement au réseau électrique pour l'installation de panneaux photovoltaïques salle communale.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a demandé un raccordement pour installer des panneaux photovoltaïques à la salle communale, il présente la proposition du raccordement par Enedis, qui s'élève à 908.50€TTC ; Il propose d'accepter cette demande, et précise qu'une visite d'un site concerné par une installation de ce genre sera proposée par le conseiller en énergie, avant de s'engager définitivement dans cette démarche.(validité de la proposition 3 mois).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter le devis d'Enedis pour 908.50€TTC.

**Objet : Avis sur la convention d'entente intercommunale pour la réalisation du service public de la distribution d'eau potable sur le territoire de la commune de Bouessay par la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Leclercq pour présenter au Conseil Municipal le projet de convention d'entente intercommunale pour la réalisation du service public de la distribution d'eau potable sur le territoire de la

commune de Bouessay par la communauté de communes du Pays Meslay-Grez, il propose de soumettre un avis.

Mr Leclercq propose de se désigner comme représentant au conseil d'exploitation de la régie Eau du Pays de Meslay-Grez.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à cette convention, et décide d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer celle-ci.

### **Objet : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'admission en non-valeur pour des titres de recettes dont le recouvrement n'a pu être obtenu malgré les diligences entreprises par la Trésorerie du Pays de Meslay / Grez. Pour cette créance le juge a prononcé l'effacement des dettes non professionnelles des débiteurs.

#### **Budget Assainissement**

- Factures 2016/2017 pour un total de 118.77 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur ce titre de recettes pour un montant de 118,77€ et de prévoir cette somme au compte 6542 du budget assainissement 2018.

### **Objet : Avenant convention avec la préfecture de la Mayenne pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 23 décembre 2008, une convention entre la préfecture de la Mayenne et la commune avait été signée afin de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, il propose au conseil municipal d'actualiser la convention en y intégrant la télétransmission des actes budgétaires. Un avenant sera rédigé par la préfecture de la Mayenne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer un avenant à la convention du 23 décembre 2008 entre la Préfecture de la Mayenne et la Commune de Bouessay pour procéder à la télétransmission des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité.

---

#### **Affaires diverses :**

- Mr le Maire précise que le point 4 à l'ordre du jour concernant la réhabilitation du réseau eaux usées sera délibéré plus tard, il informe que l'agence de l'eau étudiera le dossier en commission qu'en octobre prochain.
- Mr le Maire informe que l'agent communal (accident du travail du 19/09/17) reprend ses fonctions à partir du 01/03/18.
- Ecole : l'académie a accepté la dérogation des rythmes scolaires, la semaine des 4 jours sera mise en place à partir de la rentrée prochaine.  
Fermeture de la 4<sup>e</sup> classe : rassemblement devant la préfecture de Laval réalisé le 20/02/18.
- Mr le Maire informe le conseil que ENGIE démarche les habitants en ce moment.
- Mr le Maire rappelle que les ateliers concernant le PLUI sont en cours, les dates ont été transmises au conseil, prochain rdv le 15/03/18.
- Mr le Maire a reçu un devis élagage des arbres de la commune, un point sur les priorités sera fait avec l'employé.
- Laurent le Calloch présente le rapport sur l'entretien de la commune, deuxième visite réalisée avec l'employé espaces verts et les élus le 03/02/18.
- Mr Bricaud informe le conseil que l'association BASC organise tous les ans des cours de tennis. Il souhaiterait que les adultes participent en plus grand nombre à cette activité.  
Le grand nettoyage de la commune aura lieu le 21 avril 2018 en partenariat avec le service environnement de la CDC de Sablé.

FIN 22H45.